

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Soutien-a-Remi-menace-de-poursuites-pour-avoir>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Archives campagnes > Campagnes et mobilisations 2016 > Abolition des armes  
nucléaires > Autres actualités > **Soutien à Rémi menacé de poursuites pour avoir osé dénoncer la politique nucléaire  
militaire française**

11 septembre 2017

## Soutien à Rémi menacé de poursuites pour avoir osé dénoncer la politique nucléaire militaire française

**Rémi est poursuivi pour rébellion suite à une action non-violente en clown contre l'arme nucléaire au siège d'En Marche.**

**Rémi Filliau est la première victime de la répression made in Macron. Après une action non violente menée en Clown au siège des Républicains en Marche, il se retrouve poursuivi par la police pour "rébellion" ! Il risque la prison et une lourde amende !**



Avec une quinzaine de clowns hommes et femmes, il avait voulu dénoncer le refus par le Président Macron d'engager la France sur la voie du désarmement nucléaire. En juillet dernier à l'ONU, 122 pays sur 192 ont en effet décidé d'adopter un Traité d'interdiction complète des armes nucléaires sur le modèle des deux Traités d'interdiction des armes chimiques et à sous-munition. Mais la France de Macron a refusé de soutenir ce Traité ! Rémi Filliau sera donc jugé au tribunal de Grande instance de Paris le 15 décembre 2017 à 9h à la 28ème Chambre. Il a besoin de notre soutien à tous !

Rémi risque jusqu'à 15 000€ d'amende et un an de prison, suite aux allégations mensongères d'un policier l'accusant de violences à son encontre ! Une vidéo prouve même que Rémi n'a en aucun cas pu "marcher" sur ce policier, comme ce dernier le prétend. Rémi est en outre reconnu comme un militant non-violent œuvrant depuis plusieurs années pour la Paix et la Justice aux côtés du Collectif des désobéissants, et de nombreuses personnes qui le connaissent pourront témoigner dans ce sens à la barre du tribunal...

Pour celles et ceux qui peuvent se libérer le 15 décembre pour assister au procès, un rassemblement pacifique et non-violent aura lieu à 8h30 devant le Tribunal de Grande instance de Paris, 10 Boulevard du Palais à Paris (Métro Cité).

Interview AlterJT lors de la convocation de Rémi au Commissariat